



NATATHON 2019

INSCRIPTION ET

PARRAINAGE

Samedi 13 avril 2019

Piscine du Lignon - 17h30-20h30

Nom et prénom nageur / nageuse / équipe :

_____ (*)

Adresse mail: _____

Acceptation du règlement : signature : _____

Nom et prénom du parrain/marraine	Valeur du don Min CHF 20 (en CHF ou en €)	à choix :	
		Paiement en cash le jour même (seulement CHF)	Paiement c. de crédit en ligne** (seulement €)

(*) mineur (voir règlement)

**Paiement en ligne via le site H2O Geneva (sur la « cagnotte Leetchi ») : <http://h2o-geneva.ch/>

Certification du juge de ligne (Signature et heure): _____

Distance total nagée: _____

Somme totale du parrainage: _____

Règlement des 3 heures de natation solidaire ou Natathon 2019

Seules les personnes ayant la capacité physique de nager et en bonne condition physique peuvent participer à l'événement. L'Association H2O - Geneva et la piscine du Lignon déclinent toute responsabilité en cas de problème physique d'un-e nageur-se ou d'un spectateur ou d'une spectatrice.

- Article 1

L'événement aura lieu à la piscine du Lignon. Tout participant-e doit respecter le règlement intérieur en vigueur de la piscine du Lignon.

- Article 2

L'Association H2O - Geneva et la piscine du Lignon sont seuls arbitres de l'événement et se réservent le droit de toute modification sans préavis.

- Article 3

L'Association H2O - Geneva et la piscine du Lignon se réservent le droit d'annuler l'événement pour des raisons de sécurité.

- Article 4

L'Association H2O - Geneva et la piscine du Lignon se réservent le droit d'exclure tout participant-e à l'événement, notamment si sa tenue est jugée incompatible avec le respect des règles de sécurité et au règlement de la Ville de Vernier.

- Article 5

Aucune personne non-inscrite ne pourra accéder aux lignes réservées à l'épreuve des relais.

- Article 6

Les 3 heures de natation solidaire sont ouvertes à toute personne pouvant nager un parcours de 50 m au minimum, sans aide extérieure et sans matériel flottant ou qui aide à la propulsion.

- Article 7

Les personnes de moins de 18 ans sont autorisées à participer uniquement en présence d'une personne de plus de 18 ans qui l'accompagne. Un justificatif de l'âge peut être exigé à l'entrée.

- Article 8

Les différents membres d'une même équipe doivent nager séparément. Les équipes composées peuvent être mixtes.

- Article 9

Tout manquement au règlement entraînera l'arrêt immédiat de l'équipe.

- Article 10

La distance parcourue par chaque participant est comptabilisée pendant l'épreuve. Pour être prise en compte, la distance doit être accomplie d'une seule traite, la rentrée et la sortie de l'eau délimitant la performance.

- Article 11

Le départ se fera dans l'eau, nageur après nageur par ligne, avec un départ différé de 10 secondes. Le nombre de concurrents nageant en même temps dans une ligne sera laissé à l'appréciation de l'organisateur.

- Article 12

Les lignes d'eau sont réservées pour l'événement. Chaque ligne sera définie par des niveaux de nages (débutants, intermédiaires, confirmés)

- Article 13

Le chef d'équipe est responsable du comptage des longueurs parcourues par son équipe avec l'aide d'un bénévole de l'organisation. Le comptage peut être réalisé alternativement entre les membres de l'équipe qui ne nagent pas, et reporter sur les fiches d'équipe prévues à cet effet.

- Article 14

Chaque équipe ou participant individuel sera défini par une couleur de bonnet.

- Article 15

La sécurité dans la piscine sera assurée par un éducateur sportif de natation (MNS), et les bénévoles de H2O - Geneva.

- Article 16

Une inscription ne sera prise en compte que si elle est complète, c'est à dire si elle comprend :

- la fiche d'inscription dûment complétée.- l'acceptation du règlement général.

- Article 17

Les nageurs en équipe ou individuels peuvent être parrainés avec une somme promise. Une formule de parrainage sera disponible sur le site internet.

- Article 18

Un prix sera décerné 1/ aux nageurs-euges individuels-les ayant nagé la plus longue distance et 2/ aux groupe ayant nagé la plus longue distance